

REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2025-2026

L'école Montessori du Marmandais est un établissement scolaire privé hors contrat et non confessionnel mettant en pratique la pédagogie Montessori.

Les membres de l'équipe pédagogique sont tous titulaires du diplôme Montessori AMI (Association Montessori Internationale) et utilisent le matériel pédagogique Montessori.

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, notre approche pédagogique privilégie l'autonomie des enfants et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

L'Association Montessori en Garonne est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle gère l'École Montessori du Marmandais et à ce titre ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Le financement parental est donc sa principale ressource. Afin de pouvoir travailler sereinement, nous comptons sur votre compréhension et votre sérieux pour respecter le règlement de la scolarité de votre enfant.

Inscriptions

L'entrée à l'école Montessori du Marmandais procède à un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'école. Ce double choix fonde la relation entre l'école et les familles, il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'école Montessori du Marmandais et au présent règlement.

L'école accueille les enfants autour de leurs 3 ans. Les demi-journées sont proposées pour les enfants ayant moins de 3 ans et sont organisées sur 4 matinées par semaine. Dès 3 ans, les enfants sont accueillis en journées complètes afin qu'ils puissent participer au repas qui est intégré dans notre approche pédagogique. Mais aussi pour que l'enfant puisse bénéficier de 2 temps de travail de 2h30 / 3h chaque jour, comme préconisé par le Dr. Maria Montessori.

L'inscription en demi-journée sera donc autorisée uniquement dans des cas particuliers dus à l'âge, à des problèmes psychologiques ou physiques demandant un aménagement du temps de scolaire sur l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Le passage en classe élémentaire se fait suivant l'avis de l'équipe pédagogique. Cela peut avoir lieu en cours d'année suivant les observations permettant d'identifier le changement de plan de développement de l'enfant. Les parents sont tenus informés de cette décision lors d'un rendez-vous spécifique.

Tarifs et règlement

Frais d'inscription :

Le règlement des frais d'inscription se fait par chèque à l'ordre de l'Association Montessori en Garonne encaissable à l'inscription et non remboursable.

Ils s'élèvent à : 250 euros / enfant / an (dégressif à partir du deuxième enfant).

L'inscription comprend également une adhésion annuelle à l'Association Montessori en Garonne d'un montant de 17 euros par parent. En tant qu'adhérent à l'Association Montessori en Garonne, vous serez invités par le Conseil d'Administration à vous impliquer dans l'organisation d'évènements visant à soutenir l'école et à créer des moments conviviaux.

L'adhésion à l'Association Montessori de France est incluse dans les frais d'inscription mais facultative. Si vous ne souhaitez pas être adhérent de l'AMF, merci de cocher cette case.

Cette cotisation de 30 euros ne sera pas déduite de vos frais d'inscription.

Frais de scolarité :

Afin de rendre l'école la plus accessible possible, les frais de scolarité sont dégressifs à partir du deuxième enfant. Le règlement financier joint permet le calcul du montant des frais de scolarité.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Journée complète (/mois)	330 EUR	270 EUR	220 EUR
Demi journée (/mois)	230 EUR	210 EUR	190 EUR
Temps du soir (/mois)	55 EUR	45 EUR	35 EUR

L'école prévoit trois modes de règlement :

- soit par prélèvement avec un étalement sur 10 mois. Les prélèvements se font le 5 ou le 10 du mois suivant votre choix. Ils débutent en août, jusqu'au mois de mai.
- soit par chèques à l'ordre de l'Association Montessori en Garonne encaissés avant le 10 du mois avec un étalement en 3 fois. Les encaissements ont lieu aux mois d'août, de décembre et de mars. Tous les chèques sont remis à l'inscription de l'enfant. L'association s'engage à encaisser les chèques en respectant l'étalement prévu.
- soit par virement, en août, pour un règlement des frais de scolarité en une fois.

Une inscription en cours d'année est possible en fonction du nombre des effectifs. Le mois d'arrivée est dû dans son intégralité.

Les frais de scolarité sont forfaitaires et ne font l'objet d'aucune réduction en cas d'absence de l'enfant quelles qu'en soient les raisons.

L'enfant est inscrit à l'école Montessori du Marmandais jusqu'au terme de l'année scolaire. Passé le premier mois d'arrivée de l'enfant, la scolarité est considérée comme due dans son intégralité sauf en cas de maladie grave ou décès. Pour tout désistement au cours du premier mois de scolarité, les frais de dossier et le mois en cours ne seront pas remboursés.

En cas de départ en cours d'année scolaire, le mois en cours est dû.

La réinscription pour l'année suivante s'effectue au plus tard fin mars. Passé cette date nous ne pourrions garantir une place pour votre enfant. Il s'agit d'un réengagement de la famille et de l'école qui peut donner lieu à un rendez-vous avec la direction.

Temps du soir :

Un temps du soir est proposé de 17h à 18h. Sont prioritaires les enfants dont les parents ont des horaires de travail ne leur permettant pas de venir avant 17h. L'inscription est annuelle et la demande se fait avant la rentrée. Le règlement du temps du soir se fait en sus des frais de scolarité.

Pour toute demande occasionnelle merci de prévenir 24h à l'avance. Le temps du soir sera facturé 10 €/enfant/soir. Le règlement se fait à la fin du mois par espèce ou par chèque à l'ordre de l'Association Montessori en Garonne.

Horaire et organisation de la classe

L'école accueille des enfants âgés de 3 ans à 12 ans dans deux environnements préparés distincts. La Maison des enfants est celui organisé pour les enfants de 3 à 6 ans.

L'école élémentaire accompagne les enfants de 6 à 12 ans.

L'école suit le calendrier des vacances scolaires de l'Éducation Nationale à quelques différences près qui seront spécifiées dès l'inscription et rappelées dans le calendrier remis à la rentrée.

Les enfants sont accueillis de 8h30 à 16h45 pour le 3-6 ans ; 16h30 pour le 6-12 ans. L'école est organisée sur quatre jours par semaine : lundi, mardi et jeudi, vendredi. Pour les enfants inscrits en demi-journées, les horaires sont de 8h30 à 11h45.

L'accueil des enfants se fait à 8h30.

Pour la Maison des enfants (3-6 ans) la journée commence dans le vestibule où il se prépare seul ou accompagné de l'équipe pédagogique. Le temps de la séparation du matin doit être le plus court possible pour être vécu le mieux possible par l'enfant, développer son autonomie et gagner en fluidité dans les arrivées.

Pour l'école élémentaire (6-12 ans) le vestibule est le lieu social où les enfants se retrouvent, poursuivent leur apprentissage du respect de leurs affaires et de celles des autres.

L'adulte qui dépose l'enfant le matin n'a pas accès à la classe. L'accueil du matin n'est pas un moment propice pour les échanges prolongés entre parent et éducateur. Merci de prendre rendez-vous auprès de l'éducatrice pour avoir le temps nécessaire de parler ensemble de votre enfant.

Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ. Les enfants arrivent à 8h30 et se préparent jusqu'à 8h45.

A la Maison des enfants, la sortie se fait à 11h45 pour les enfants en demi-journées et de façon échelonnée de 16h45 à 17h pour les enfants en journée complète. Pour l'élémentaire, la sortie se fait de 16h30 à 16h45. Dès lors que les parents sont présents, leur enfant est sous leur surveillance. La responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'école ne pourra être engagée. Les parents sont priés de ne pas rester trop longtemps le midi ou le soir quand ils viennent chercher leur enfant pour permettre une meilleure surveillance des enfants restants.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant
..... atteste décharger de toute responsabilité l'École Montessori du
Marmandais quant à ce qu'il pourrait arriver à mon enfant à partir du moment où je suis présent,
moi ou la personne que j'ai autorisée à venir chercher mon enfant à l'école. Mon enfant est
considéré comme sous ma/sa surveillance que ce soit dans l'école ou ses abords (jardin, parking).
Fait pour valoir ce que de droit, ce jour , à

(signature)

Sortie pendant les heures scolaires

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autre en dehors des heures scolaires. Si cela n'est pas possible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée. Si le rendez-vous a lieu le matin il peut arriver à 12h. Si le rendez-vous à lieu l'après-midi il peut quitter l'école à 12h.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de l'établissement.

Restauration

L'école ne propose pas de cantine ou de plateau repas. Nous demandons aux parents de fournir un déjeuner équilibré pour leur enfant. Les plats chauds doivent arriver dans des contenants isothermiques qui gardent la chaleur jusqu'à midi. Pour les aliments qui nécessitent d'être maintenus au frais, une boîte de type « boîte à sucre » est un bon format pour placer un fromage, une crudité et un dessert. Tous les contenants doivent être marqués du prénom de votre enfant afin qu'il retrouve son repas sans ambiguïté. Pour favoriser l'autonomie des enfants, nous vous demandons de veiller à ce que les contenants utilisés pour le repas soient faciles à ouvrir et refermer par l'enfant. Nous demandons de privilégier les compotes en pot plutôt qu'en gourde afin de privilégier l'utilisation de la cuillère. Merci également de fermer légèrement les contenants isothermiques. Une fois serrés énergiquement, ils deviennent presque impossibles à ouvrir à midi.

Le repas est partagé de façon conviviale. Chaque enfant est invité à manger son repas mais nous n'exigeons pas qu'il le termine. Nous appliquons les règles de savoir-vivre et de politesse françaises. Manger proprement, avec un couteau et une fourchette, respecter la nourriture et ses voisins de tables sont la base d'une tenue correcte à table. L'école fournit l'eau, la vaisselle, les nappes et serviettes pour le repas.

Pour les enfants qui restent au temps du soir (17h-18h), nous demandons aux parents de prévoir leur goûter dans une petite boîte ou sac séparé du repas. Cela évite toute tentation lors du déjeuner.

Sieste

A la Maison des enfants (3-6 ans), un temps de sieste est formalisé après le repas. Les enfants rejoignent la salle de sieste et un adulte les accompagne à l'endormissement et au réveil. Chaque enfant a son lit attitré et équipé d'un drap. Ceux-ci sont lavés chaque semaine par les parents à tour de rôle. En fonction des habitudes de sommeil et de la saison vous pouvez ajouter une petite peluche (qui restera à l'école), un petit oreiller et une petite couverture. Pour la sieste, les enfants n'ont pas de tétines et ne portent pas de couches. Ils vont aux toilettes avant et après la sieste en fonction de leur maîtrise de la propreté.

Objets personnels

Pour aider les enfants à grandir et les encourager vers l'autonomie, nous éviterons les objets de transition pour la séparation du matin. L'éducatrice et l'assistante sont là pour aider votre enfant à la séparation et l'accompagner tout au long de sa journée.

Les jouets, jeux, bijoux, ... venant de la maison et appartenant aux enfants n'ont pas leur place à l'école. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ces objets. Par ailleurs nous accueillons avec plaisir les souvenirs, découvertes et curiosités de la nature que les enfants pourront apporter en classe pour partager leur histoire personnelle.

Nous apprécions également que les enfants apportent un livre qu'ils souhaitent amener à l'école. Merci de veiller à ce que l'histoire soit réelle et adaptée à l'âge des enfants.

Si d'aventure, un enfant emportait à la maison un matériel, un objet ou un vêtement ne lui appartenant pas, nous vous remercions de l'aider à le rapporter à l'école en lui expliquant qu'il risquerait de manquer à un autre enfant ou à la classe.

Fleurs et linge

A la Maison des enfants, pour embellir la classe et permettre aux enfants l'activité « faire des bouquets », nous demandons aux parents d'amener un bouquet de fleurs chaque semaine à tour de rôle.

Pour la Maison des enfants comme pour l'école élémentaire, le repas est un moment très investi par les enfants. Nous utilisons du linge de table en tissu qui valorise le soin apporté au repas. Nous demandons aux parents de participer au lavage et repassage du linge de table à tour de rôle. Les sets et serviettes sont préparés dans une caisse le vendredi soir et devront être ramenées à l'école le lundi matin. Un tableau circulera dès la première semaine d'école pour organiser un roulement sur l'année.

Anniversaires

Si l'anniversaire de votre enfant a lieu pendant une période scolaire, il sera fêté à l'école lors du regroupement en fin de matinée ou d'après-midi. Ce rituel met l'accent sur le chemin parcouru par l'enfant depuis sa naissance (les premières dents, la marche, le langage, l'arrivée à l'école, le vélo, la nage, ...). Nous rapprochons ce chemin à celui parcouru par la Terre autour du Soleil et orientons l'enfant vers cette nouvelle année qui s'ouvre devant lui.

Pour ce rituel nous vous demanderons d'apporter un gâteau, des bougies (sobres), des photos : une pour la naissance, une pour les 1 ans, 2 ans, ... excepté la photo pour l'âge du jour J car l'enfant est présent. Les bonbons, jus et boissons gazeuses ne sont pas autorisés à l'école.

Hygiène

Les enfants auront à cœur de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (corporel et vestimentaire). Merci de prendre soin d'attacher les cheveux de votre enfant afin qu'il ne soit pas gêné dans son travail, sa communication et de limiter la propagation des poux. Nous vous remercions de veiller régulièrement l'état parasitaire de votre enfant et d'informer l'éducatrice en cas d'apparition de parasites quels qu'ils soient. L'école se réserve le droit de refuser un enfant parasité sans preuve d'un traitement antiparasitaire.

Tenue vestimentaire

Les vêtements doivent être confortables et adaptés à l'école. Pour la Maison des Enfants, merci de prévoir au minimum deux changes complets (culotte, chaussettes, pantalon, t-shirt, pull) afin que votre enfant puisse se changer s'il est mouillé. Vous éviterez les habits délicats et favoriserez ceux que l'enfant peut mettre et enlever seul.

Nous vous demandons également de garder pour les mercredis, week-end et jours de fête, les vêtements ornés de sequins, motifs et décorations attirants. Les enfants sont sensibles à la beauté et nous souhaitons que leurs yeux et leurs mains restent attirés par la beauté du matériel disposé soigneusement sur les étagères de leur classe. Ainsi les bijoux (bracelets, bagues, pendentifs, ...), les accessoires pour cheveux, les vernis à ongles et autre resteront à la maison.

Dans la classe les enfants portent des chaussons ou chaussures d'intérieur. Toujours en vue de favoriser l'autonomie et le raffinement moteur, nous demandons à ce que les chaussons soient à leur taille, suffisamment ajustés aux pieds de l'enfant (pas de chausson type « crocs » ou mules) et dont la semelle soit assez épaisse pour protéger leurs pieds.

Les vêtements et autres affaires égarés seront mis à votre disposition, n'oubliez pas de les récupérer.

Toilettes

L'hygiène et l'intimité doivent y être respectées : utiliser correctement le papier toilette, tirer la chasse, se laver les mains avec du savon. Pour la maison des enfants (3-6 ans) l'accès est régulé par l'utilisation d'un collier que l'enfant porte à son cou pour aller aux toilettes. Les toilettes sont adaptés à la taille des enfants, ils s'y rendent seuls ou accompagnés d'un autre enfant ou de l'adulte en fonction de leur niveau d'autonomie. Les enfants pour lesquels la propreté n'est pas tout à fait en place viendront sans couches (prévoir quelques changes de plus dans les premiers temps). Les enfants sont libres d'aller aux toilettes lorsqu'ils en ressentent le besoin. Toutefois pour permettre un bon déroulement du repas, il est proposé à chaque enfant d'aller aux toilettes puis de se laver les mains avant le déjeuner. Pour l'école élémentaire (6-12 ans) l'accès aux toilettes se fait seul et librement. Les enfants sont invités à respecter l'hygiène et l'intimité de ce lieu. La porte doit être fermée mais pas verrouillée, la lumière permet de signaler si les toilettes sont libres ou occupés.

Absences et maladies d'un enfant

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant. En cas de médication, demandez au médecin de privilégier un traitement matin et soir par vos soins. Si un traitement médical doit être administré pendant le temps de présence à l'école merci de signer le protocole d'administration et de joindre l'ordonnance au nom de l'enfant.

L'école tient à jour le registre des présences et consigne les absences chaque demi-journée. Dans l'intérêt des enfants nous demandons aux familles de signaler dès que possible l'absence d'un enfant. Pour les enfants de l'école élémentaire, toute absence de 3 jours non justifiée doit être signalée par l'école au rectorat.

Bilan de santé :

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité maternelle et primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, le second au cours de la neuvième année. Dans les écoles publiques ils sont parfois effectués par des services de médecine scolaire. L'école Montessori du Marmandais n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des six ans est particulièrement important car il

comprend le repérage précoce des signes qui peuvent expliquer des difficultés antérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

Vaccinations :

Pour les enfants nés avant 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) sont obligatoires en France.

Pour les enfants nés à partir de 2018, les vaccinations suivantes sont obligatoires :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole

En conséquence nous demanderons aux familles de nous fournir la photocopie à jour du carnet des vaccinations chaque début d'année. En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

Communication avec les familles

L'école Montessori du Marmandais souhaite favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien-être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- des réunions collectives en cours d'année pour présenter la classe, notre pédagogie, le matériel Montessori...
- des entretiens individuels biannuels pour parler de chaque enfant et de leur développement

Ces entretiens ont lieu pendant les deux journées pédagogiques dont les dates sont communiquées au début de l'année. Il s'agit d'un vendredi et d'un samedi précédant les vacances de Noël et celles de Pâques. Les enfants ne seront pas accueillis à l'école les deux vendredis concernés.

En outre les parents peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être demandés par l'équipe pédagogique. Nous vous demandons d'être transparent avec l'équipe pédagogique sur tout ce qui arrive aux membres de votre famille et pourrait perturber votre enfant, afin que nous puissions l'accompagner au mieux dans son développement.

L'école est équipée d'un téléphone portable pour chaque classe afin que les parents puissent nous avertir à tout moment par SMS et pendant les heures d'école.

Maison des enfants : 06 68 99 28 24

Ecole élémentaire et direction : 06 28 30 38 02

Il est également possible d'envoyer des mails aux adresses suivantes :

Maison des enfants : maisondesenfants@ecolemontessorimarmandais.com

Ecole élémentaire et direction : maud@ecolemontessorimarmandais.com

Attention, les mails ne seront lus qu'en fin de journée. Pour signaler une absence, merci de doubler votre mail d'un SMS.

Les informations relatives à l'organisation de l'école et l'accueil des enfants vous seront transmises par mail.

L'équipe pédagogique utilise l'application Transparent Classroom pour le suivi des enfants. Cet outil permet également de partager des photos avec les familles. Vous recevrez des notifications par mail lorsque des photos de votre enfant y sont ajoutées.

Vie scolaire

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour discuter et réfléchir aussi bien de l'organisation du travail dans chaque classe que des situations rencontrées avec les enfants. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant, nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail, il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers une activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant. Grâce à la pédagogie Montessori, liberté et discipline-responsabilité ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline-responsabilité et réciproquement, bien au contraire !

Pour autant, l'école croit que le parent est l'adulte le plus important dans la vie de l'enfant. L'équipe ne remplace pas le parent ou le rôle de parent et le parent est ultimement responsable du comportement de l'enfant. L'équipe rapportera les préoccupations et les problèmes au parent, de sorte qu'il y ait à la fois une coopération et un effort constant pour aider l'enfant qui se trouve dans une situation difficile.

Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou retrait temporaire ou définitif de l'école peut être prise par la directrice après un entretien avec les parents.

Relations avec l'école et l'association

La direction de l'école et l'équipe pédagogique sont disponibles pour échanger avec vous sur votre enfant, la pédagogie Montessori et les questions liées à l'organisation de l'école.

Le conseil d'administration est élu annuellement par les adhérents de l'association dont tous les parents font partie. Il se réunit régulièrement pour veiller à la bonne gestion de l'école et de son développement mais aussi pour organiser des événements festifs, campagnes de dons, recrutement de nouveaux adhérents... dans le but de soutenir les projets de l'école.

Le conseil d'administration peut déléguer l'organisation d'événements festifs à adhérents bénévoles dans le respect des orientations données par le conseil d'administration.

Pour toute question relative à la vie associative (organisation d'événements et présentation de l'activité de l'association) vous pouvez contacter le conseil d'administration par mail à l'adresse suivante : asso@ecolemontessorimarmandais.com

Evènements

Trois évènements festifs ponctuent l'année scolaire :

- Un goûter de rentrée qui a lieu le mercredi qui précède la rentrée (la rentrée se faisant le jeudi).
- Un apéritif de bonne année le premier samedi après les vacances de Noël.

- Un pique-nique de fin d'année le dernier samedi de juin.

Pour une ambiance bienveillante et familiale, il nous semble important que **toutes** les familles y participent. Ainsi les dates sont communiquées aux familles en début d'année sur le calendrier de l'école et rappelées par mail.

Deux soirées parents sont organisées par l'équipe pédagogique sur des thèmes liées au matériel ou à l'accompagnement des enfants suivant la pédagogie Montessori. La participation est **obligatoire** et nous demandons à ce que chaque parent participe au moins à une soirée par an. Un partenariat entre l'équipe pédagogique et les parents est indispensable pour favoriser un accueil de qualité pour l'enfant. Les dates de ces soirées sont communiquées aux familles en début d'année sur le calendrier de l'école. Un service de garderie sera proposé gratuitement pour les parents n'ayant pas de solution de garde.

Un autre temps fort est l'assemblée générale de l'association, elle a lieu dans le courant du mois d'octobre. C'est un moment important où sont présentés les rapports annuels de l'activité de l'association et de l'école ; les projets et l'élection des membres du Conseil d'Administration. Nous insisterons pour que vous y participiez parce que c'est l'école que vous avez choisie pour votre enfant ; mais aussi par respect pour les bénévoles qui s'investissent dans l'association et pour l'équipe pédagogique passionnée qui accueille votre enfant chaque jour d'école et le porte dans son cœur.

Annexes :

Une fiche d'inscription

Le projet pédagogique à consulter dans l'école (tacitement accepté par les parents par leur signature de ce document)

Le règlement financier

Une fiche de renseignements (pour une première inscription)

Une fiche de liaison sanitaire

Une autorisation parentale de sorties scolaires

Une autorisation parentale de droit à l'image

Les statuts de l'Association Montessori en Garonne à consulter dans l'école

Le bulletin de d'adhésion à l'Association Montessori en Garonne

Le bulletin d'adhésion à l'Association Montessori de France

L'école Montessori du Marmandais est en lien avec :

L'Association Montessori de France (AMF), elle-même affiliée à l'Association Montessori Internationale (AMI)

L'Institut Supérieur Maria Montessori (ISMM) et d'autres institutions, qui proposent des formations, des ateliers de découverte et délivre les diplômes Montessori AMI

D'autres écoles et éducateurs Montessori

L'école accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur formation Montessori

Elle reçoit également des personnes extérieures en observation (ces personnes n'interviennent pas auprès des enfants)

Et accueille des jeunes entre 17 et 25 ans pour réaliser des missions de 6 mois dans le cadre du Service Civique.

L'Ecole Montessori du Marmandais est adhérente à l'AMF (Association Montessori Internationale). A ce titre nous lui apportons notre soutien et nous engageons à respecter les 4 piliers fondamentaux de la pédagogie Montessori :

- un groupe d'enfants d'âges mélangés ;
- un éducateur diplômé par l'Association Montessori Internationale (AMI) ;
- un jeu de matériel complet proposé aux enfants ;
- une plage de travail continue de 2,5 à 3h matin et après-midi.

L'AMF a mis en place une charte de qualité des établissements Montessori. Nous souhaitons nous engager dans cette démarche pour en devenir signataire.

Fait à Sainte Bazeille le

L'école Montessori du Marmandais
Signature et tampon

Les parents
*Nom, prénom, signature de chaque parent
Précédé de la mention « lu et approuvé »*

Ecole Montessori du Marmandais
06 28 30 38 02
maud@ecolemontessorimarmandais.com
<http://ecolemontessorimarmandais.com/>
<https://www.facebook.com/EcoleMontessoriDuMarmandais>